



Parmi les provinces, le Québec dispose de la plus grande capacité génératrice; viennent ensuite l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Le Québec accuse également la plus forte capacité hydro-génératrice, suivi de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Par contre, c'est l'Ontario qui jouit de la plus importante capacité thermo-génératrice, suivi de la Saskatchewan et de l'Alberta. La première capacité nucléo-génératrice est prévue pour 1965.

Pour les années de prévisions visées, le plus fort accroissement absolu de la capacité génératrice est censé se produire en Ontario (2,135,000 kW), suivi du Québec (1,616,000 kW), de la Colombie-Britannique (582,000 kW) et de l'Alberta (450,000 kW). L'augmentation de la capacité génératrice du Québec comprendra 1,300,000 nouveaux kW d'origine hydraulique et 200,000 nouveaux kW d'origine thermique. Pour sa part, l'Ontario ajoutera 1,750,000 kW à sa capacité thermo-génératrice, y compris 200,000 kW d'origine nucléaire, et seulement 385,000 kW d'origine hydraulique. La Colombie-Britannique projette d'accroître sa capacité génératrice de 466,000 kW (thermique) et de 110,000 kW (hydraulique), tandis que l'Alberta haussera sa capacité génératrice de 150,000 kW (hydraulique) et de 300,000 kW (thermique). Il ressort donc que la capacité thermique va prendre de plus en plus d'importance du fait que des provinces comme l'Ontario disposent de moins en moins de ressources hydrauliques et que le progrès technique permet maintenant l'utilisation plus efficace de certains combustibles dans les centrales thermiques produisant de l'énergie.

Par *charge de pointe d'énergie primaire* il faut entendre la moyenne maximum du nombre net de kilowatts requis en l'espace d'une heure par toutes les charges, y compris les usagers commerciaux, domestiques, agricoles et industriels, ainsi que les pertes de ligne. De 1951 à 1960, cette demande de kilowatts s'est accrue de 7 p. 100